Mpozagara à nouveau devant la justice française pour "esclavage moderne"

Le Point,Â 07/08/2018Â EXCLUSIF. Ville-d'AvrayÂ : l'ancien ministre du Burundi, soupÃ§onnÃ© d'Â«Â esclavage moderneÂ
Cet ancien dignitaire burundais, Ã¢gÃ© deÂ 77Â ans, Ã©galement ex-ambassadeur auprÃ¨s de l'Unesco, est suspectÃ© d'avoi
rÃ©duit en esclavage un homme qui vivait chez lui depuis dix ans. [PhotoÂ : Gabriel Mpozagara a Ã©tÃ© renvoyÃ© devant le tribunal de Nanterre (France) oÃ¹ il sera jugÃ© au mois d'octobre prochain.]Â
Les faits ont Ã©tÃ© dÃ©noncÃ©s, Ã la mi-juillet, par l'employÃ© d'une sociÃ©tÃ© chargÃ©e de travaux au sein du domicile d'
habitant de Ville-d'Avray (Hauts-de-Seine). AlertÃ©e par son salariÃ©, la responsable de l'entreprise a aussitÃ´t contactÃ© le commissariat de SÃ¨vres avant de relater ce qu'il avait dÃ©couvert.Selon nos informations, ce dernier constate qu'un homme, qui prÃ©sentait Â«Â des signes extÃ©rieurs de mauvais traitementsÂ Â», dormait sur un lit coincÃ© entre une chaudiÃ
et du linge Ã sÃ©cher dans le sous-sol de l'habitation de cet ancien procureur gÃ©nÃ©ral, ministre de la Justice puis de l'Ã‰conomie auÂ BurundiÂ dans les annÃ©es 1970.L'employÃ©, intervenu pour un problÃ¨me d'huisserie, confie Ã©galement Â
employeur qu'il a vu un adulte handicapÃ©, enfermÃ© dans une chambre dans des Â«Â conditions d'hygiÃ¨ne douteusesÂ Â».Rapidement identifiÃ©, le propriÃ©taire des lieux, Gabriel M.,Â 77Â ans, est loin d'Ãªtre un inconnu pour les policiers du secteur et le parquet de Nanterre. L'ancien ministre et diplomate avait dÃ©jÃ Ã©tÃ© poursuivi pour des faits identiques en 1998. DÃ©jÃ condamnÃ© puis relaxÃ© par la justice pour le mÃªme type de faits Ã€ l'Ã©poque, ce sont deux sÂ
orphelines et niÃ¨ces des Ã©poux Gabriel et Candide M., Ã¢gÃ©e deÂ 72Â ans, qui avaient connu le mÃªme sort pendant quatr
ans. En 2007, les juges du tribunal correctionnel de Nanterre avaient condamnÃ© Gabriel M. Ã un an de prison avec sursis etÂ 10Â 000 euros d'amende pour des faits de Â«Â soumission d'une personne vulnÃ©rable Ã des conditions d'hÃ©bergement de travail incompatibles avec la dignitÃ© humaineÂ Â».En 2009, laÂ cour d'appel de Versailles (Yvelines) l'avait finalement relaxÃ© pour ne retenir que des faits de violences aggravÃ©es imputÃ©s Ã son Ã©pouse. Mais laÂ Cour europÃ©enne des dro
de l'hommeÂ (CEDH)Â StrasbourgÂ avait finalement condamnÃ© laÂ France, en octobre 2012, considÃ©rant que l'Ã‰tat franÃ
Ã©tait en violation avec l'articleÂ 4Â de la DÃ©claration universelle des droits de l'homme qui prÃ©cise que Â«Â nul ne sera ten
en esclavage ni en servitudeÂ Â». L'Ã‰tat avait dÃ» verserÂ 30Â 000 euros Ã l'une des niÃ¨ces du couple M.Â«Â Les avocats
couple avaient fait valoir l'immunitÃ© diplomatique de celui qui Ã©tait encore diplomate Ã l'Unesco Ã l'Ã©poque des faits dÃ©noncÃ©s entreÂ 1995Â et 1998, souligne une source proche de l'affaire. Cet ancien ministre ne bÃ©nÃ©ficie plus aujourd'h
de cette immunitÃ©.Le couple a Ã©tÃ© interpellÃ©, leÂ 12Â juillet dernier, Ã son domicile de Ville-d'Avray avant d'Ãªtre placÃ©
garde Ã vue.Â Â» L'homme aperÃ§u par l'ouvrier qui a donnÃ© l'alerte a Ã©tÃ© conduit Ã l'hÃ´pital ainsi que les deux fils adult
handicapÃ©s du couple mis en cause. Interdiction de sortir, deux repas par jour et un appel par mois Ã sa famille au Burundi Toujours selon nos informations, la victime, Ã¢gÃ©e deÂ 38Â ans, a indiquÃ© Ãªtre arrivÃ©e en France enÂ 2008Â po
s'occuper Â«Â d'un enfant autisteÂ Â» du couple, dont il avait dÃ©jÃ la charge au Burundi. Mais l'employÃ© des Ã©poux M. a t
vite dÃ©chantÃ©. Â«Â Il a expliquÃ© qu'il avait l'interdiction de sortir de la maison de ses employeurs, qu'il s'Ã©tait vu confisque
son passeport, qu'il n'avait que deux repas par jour et qu'il ne pouvait appeler qu'une fois par mois son Ã©pouse restÃ©e au pays, et toujours en prÃ©sence de l'ancien ministre, poursuit la mÃªme source.Le couple a niÃ© les faits reprochÃ©s et a refusÃ© de rÃ©pondre Ã la plupart des questions des enquÃªteurs du commissariat de SÃ¨vresÂ Â». Par ailleurs, un juge des tutelles a Ã©tÃ© saisi afin d'examiner les conditions de vie et de prise en charge des deux fils handicapÃ©s du couple. Mari et femme sont dÃ©sormais renvoyÃ©s devant le tribunal de Nanterre devant lequel ils seront jugÃ©s au mois d'octobre prochain.
Par StÃ©phane Sellami

Â

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});